

# maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations du conseil municipal  
Commission Finances »

Séance du 14 juin 2010  
Séance du 31 mai 2010

## 3f Budget principal - admissions en non valeur

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CAPON, MM. MONTES, LEGRAND, MM. BOUADDI, CABARET, Mme JAJAN, MM. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, GRIMBERT, ASSAMTI, Mmes DINGIVAL, BOUKHELIF, OYONO, KOUACHI-MAHSAS, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI-SAIDI, Mmes PAMART, BARBETTE, M.MACHU, Mmes FÉVRIER, MAUPIN, MM. TAHI, BELMHAND.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme CARLIER

Mme BASMAISON

Mme M'BAYE-DIAO

M SEGUIN

Mme SOKOLONSKI

Pouvoir à : M. VILLEMMAIN

Pouvoir à : M. MONTES

Pouvoir à : M. BOUHLAMANE

Pouvoir à : Mme MAUPIN

Pouvoir à : M. TAHI

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme PORAS

M. NACHITE

Mme RIFFAULT

M. VARLET

M. CHEURFA

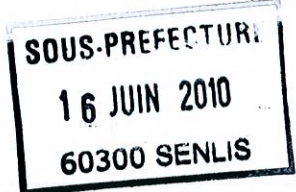
- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal 39
- Nombre de conseillers en exercice 39
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés 34

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Hassan BOUADDI, maire-adjoint, expose :

Monsieur le trésorier principal, comptable, a transmis aux services comptables de la ville de Creil la liste de certains produits non recouverts d'un montant de 61 762.16 € correspondant à des impayés de cantines et de centres de loisirs, de crèches, de classe de découverte, de marchés, de droits de voirie et terrasse couverte, de redevance taxis, de documents non rendus à la médiathèque et de loyers.

Les différentes actions intentées à l'encontre de ces débiteurs n'ont pu aboutir. Le problème des adresses inexactes, les procès-verbaux de perquisition, les poursuites extérieures ou les liquidations judiciaires ne permettent pas de diligenter une quelconque procédure.



# maintenant !

Monsieur le trésorier principal, ne disposant plus d'aucun moyen d'agir, souhaiterait l'admission en non valeur de ces créances, à savoir :

Cantines et centres de loisirs	:	4 327,15 €
Crèche	:	2 226,95 €
Classe de découverte	:	519,43 €
Marchés	:	578,47 €
Redevances taxis	:	1 223,40 €
Droits de voirie et terrasses couvertes	:	17 412,86 €
Documents non-rendus à la médiathèque	:	523,46 €
Conservatoire de musique	:	207,22 €
Loyers	:	34 183,26 €
Divers	:	559,96 €
		61 762,16 €

Cette dépense sera imputée au crédit prévu à cet effet au budget de la ville (chapitre 65 article 654 fonction 01 AA)

Vous êtes appelés à voter.

■ Le conseil municipal,  
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L2121-29,  
Vu l'avis de la commission « Finances » en date du 31 mai 2010,  
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 34                      Pour : 34                      Contre : 0                      Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

**Article unique** : d'approuver les admissions en non-valeur déterminées dans l'exposé.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **16 JUIN 2010**

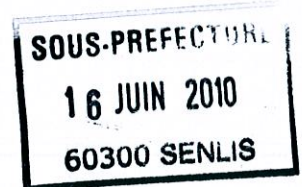
Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

Certifié exécutoire le présent document  
Creil, le 16/06/10 Signature Le Maire.

Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général des Services  
Philippe Raluy

Maire de Creil,  
Conseiller général de l'Oise



C'est maintenant !  
www.mairie-creil.fr

LA VILLE  
**Creil**  
OISE-PICARDIE